

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DEVCO—L'UTILISATION DE LA CAISSE DANS LE PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre du Travail. Nous dira-t-il en vertu de quelles dispositions la Devco utilise la Caisse de la Commission de l'assurance-chômage dans l'application de son programme de retraite anticipée?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): On a déjà dit à la Chambre que le programme d'aide aux personnes mises à la retraite à 60 ans implique deux étapes. La première comporte le versement de prestations d'assurance-chômage supplémentaires administrées par la Commission d'assurance-chômage. La deuxième fera l'objet d'une aide directe sous forme de pensions par la Devco lorsque le régime des prestations d'assurance-chômage expirera.

M. MacInnis: Il est évident que le ministre se méprend entièrement sur le sens de mes instances. En vertu de quelles ententes spéciales la Devco a-t-elle recouru à la Caisse d'assurance-chômage pour son programme de retraites anticipées?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le député aura peut-être intérêt à apprendre que cette entente a été conclue il y a quelques temps, comme l'a souvent signalé l'ancien ministre de la Main-d'œuvre à la Chambre. Ce n'est pas la première fois que l'on recourt à des ententes comme celle-là et ce ne sera probablement pas la dernière. Ce qui importe, c'est qu'elle soit très avantageuse pour les intéressés.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais bien que le ministre tienne compte du fait que c'est la première fois qu'on met en œuvre un programme de ce genre. La chose n'a rien à voir avec les ententes antérieures. Je demande de nouveau au ministre en vertu de quelles dispositions spéciales la Devco peut recourir à la Caisse d'assurance-chômage, alors qu'on refuse cet avantage aux particuliers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Voilà trois fois que le député pose sa question. Il ne trouve peut-être pas la réponse du ministre satisfaisante, mais d'après le Règlement, il ne peut poser sa question qu'une fois. Il l'a posée la troisième fois en invoquant le Règlement, mais son rappel au Règlement n'était pas motivé à mes yeux.

M. MacInnis: Une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre pourquoi le droit dont se prévaut la société de la Couronne Devco est refusé aux Canadiens?

M. l'Orateur: La question supplémentaire est litigieuse.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—LE RÔLE DE LA CROIX-ROUGE DANS L'EXPÉDITION DE SECOURS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question adressée il y a quelques jours au remplaçant du ministre, qui n'a pu y répondre. Maintenant que les autorités biafraises se montrent disposées à autoriser les vols diurnes, quelles ont été les instances du gouvernement canadien pour encourager le Nigéria à assurer à la Croix-Rouge la sécurité nécessaire pour ses vols diurnes?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au cours de nombreux entretiens récents avec les autorités nigérianes, nous les avons exhortées à maintenir leur offre au sujet des vols diurnes. Je suis heureux qu'il semble y avoir progrès dans ce sens et j'espère que le chef de l'opposition ne se trompe pas en disant qu'une entente a été conclue à ce sujet. Nous avons également discuté avec le gouvernement nigérian de la sécurité des pilotes en cause. Nous désirons, tout comme le chef de l'opposition, que notre aide se fasse dans les meilleures conditions possibles.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que la Croix-Rouge aurait cessé ses activités au Nigeria parce qu'on y a abattu des avions, le gouvernement du Canada est-il prêt à prendre des dispositions avec d'autres organismes en vue de venir en aide aux affamés du Nigeria? La question fait-elle l'objet d'un examen urgent?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'espère que la déclaration du chef de l'opposition n'est pas exacte. Sauf erreur, la Croix-Rouge internationale compte poursuivre ses activités tant au Biafra que dans d'autres parties du Nigeria. Des pourparlers sont en cours au sujet des vols de jour et d'autres méthodes de livraison, par voie de terre et par voie d'eau, sont à l'étude. Nous faisons tout en notre pouvoir pour apporter notre aide au cours de ces pourparlers.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, lors de ses entretiens avec le gouvernement fédéral de Nigeria, il a protesté contre l'abattage d'un avion de secours, avec tout son équipage, le 11 juin, sauf erreur, au mépris total des conventions internationales car les marques de la Croix-Rouge étaient claires et apparentes.